



MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

OUVERTURE DE POSTE : OPÉRATEUR POUR LE DÉNEIGEMENT

La municipalité de Clarenceville est présentement à la recherche d'un opérateur pour le déneigement. Poste temporaire (saisonnier)

DESCRIPTION ET RESPONSABILITÉS DU POSTE

L'opérateur pour le déneigement est sous la responsabilité du Directeur technique des travaux publics. Les tâches principales sont reliées à assurer la sécurité des voies publiques avec la machinerie de la Municipalité. Il s'agit d'un poste de col bleu, temporaire et à temps partiel. La principale tâche réside dans l'exécution du déneigement des voies publiques, le jour, le soir et la nuit (horaire variable) et en fonction des besoins en période hivernale.

La Municipalité entend garantir un minimum d'heures de 15 heures par semaine du mois de novembre au mois d'avril de l'année suivante. Une prime de disponibilité de semaine est allouée.

Les principales tâches pour le déneigement sont :

- Opérer la machinerie servant au déneigement et à l'épandage des abrasifs;
- Effectuer des réparations mineures et faire l'entretien des divers camions sous sa garde;
- Déneiger les trottoirs, les entrées et les accès aux bâtiments municipaux (Hôtel de ville, caserne, Centre communautaire, bibliothèque et Centre action bénévole);
- Assurer une surveillance de l'état des routes et réaliser des rondes d'inspections des voies de circulation;
- Exécuter tout travail et toute autre tâche connexe demandée par le directeur technique des travaux publics.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un permis de conduire de classe 3F et 5 valide;
- Posséder une expérience de minimum de 2 ans d'expérience comme chauffeur de véhicule de déneigement ou autre ;
- Connaissance de base en mécanique;
- Être autonome, faire preuve d'initiative et avoir le sens des responsabilités;
- Le bilinguisme est un atout;
- Avoir le sens de la planification, de l'organisation et aimer travailler en équipe;
- Adhérer aux valeurs de la Municipalité : harmonie, équité, empathie, respect, rigueur et loyauté.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le salaire est établi selon la convention collective en vigueur. Le poste de conducteur de déneigement est à temps partiel et c'est un poste syndiqué.

Si vous pensez être cette personne, veuillez envoyer votre *Curriculum Vitae* aux coordonnées suivantes :

Mme Sonia Côté
Directrice générale
Municipalité de Clarenceville
1350, chemin Middle
Clarenceville (QC), J0J 1B0
dg@clarencerville.qc.ca

La Municipalité reçoit les candidatures jusqu'au **jeudi 22 janvier 2026 à 16 h 00**.

Seules les personnes retenues seront contactées. Le masculin est employé sous forme générique et sans aucune discrimination. La Municipalité souscrit aux principes d'égalité d'accès à l'emploi